

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 26 MARS 1852.

PREMIERE PAGE:—Académie Française: Discours de M. de Montalembert.

Nous insérons avec plaisir l'extrait suivant d'une lettre adressée de Rome par le Rév. M. Jos. LaRocque, à l'un des vénérables membres de notre clergé:—

Rome, 3 février 1852.

De Rome, que vous dirai-je? Le choix des détails est ce qui m'embarrasse, car la matière est immense. Vous parlerai-je de ces campagnes silencieuses, désertes, jonchées de ruines, qui entourent la ville éternelle? Concevez l'impression de mélancolique rêverie que fait naître l'aspect de ces champs illustrés par les actions d'un peuple autrefois si grand selon le monde, et dont la complète disparition préche si haut le néant de tout ce qui est humain! Vous retracerai-je le tableau que présentent la Sabine et le Latium avec leurs belles montagnes, avec les riants villages attachés à leurs flancs, et les neiges éblouissantes qui siègent à leur sommet? Vous parlerai-je de l'atmosphère veloutée qui flotte autour d'elles, de ce firmament d'azur sur lequel se détachent avec un effet si pittoresque leurs gracieux contours? Mais comment vous décrire la cité elle-même assise sur son lit de collines d'où l'œil parcourt un vaste horizon au-dessus des dômes étincelants de la Rome d'aujourd'hui parsemée des débris gigantesques de la Rome d'autrefois? Vous donnerai-je une description de ses églises où le regard est frappé de la profusion des marbres, des colonnes, des tableaux et des statues etc. etc. Un cadre aussi vaste dépassant les bornes d'une lettre, je ne puis faire que vous esquisser brièvement notre voyage et vous dire mes impressions à notre arrivée ainsi que durant mon séjour à Rome.

Le 6 décembre, très grand matin, nous touchions au port de Civita-Vecchia, mais nous n'en eûmes fini avec les formalités de douane et de passe-ports qu'après trois heures de mortelle attente passées à nous défendre des portefaix, et à courir du bureau de police à tel consulat, puis encore à tel autre. Enfin, après avoir été bien contrariés et surtout bien ébloués, nous montons en voiture, et nous voilà repartis.

Le temps était magnifique; pas le plus petit nuage au ciel. Les rayons du soleil étaient échauffants comme au Canada dans les premiers jours de mai. Nous cotoyâmes longtemps, c'est à dire jusqu'à l'auberge de St-Sévère, les bords de la Méditerranée. Je me sentais palpiter le cœur en songeant, dans une sorte d'étonnement indéfinissable, que je cheminais dans la campagne romaine couverte de la poussière de 25 siècles et toute empreinte de leurs souvenirs.

Au-desus de tout la pensée de Rome me préoccupait. J'espérais voir briller le dôme de St. Pierre avant le coucher du soleil. Comme à cette heure, mon âme était religieuse et poétiquement émue!—Fort malheureusement, nous avions affaire à un grand vain vœux que nos émotions et nos rêveries occupaient nullement. Il nous retint si longtemps à l'auberge que je viens de nommer, et nous menâmes ensuite avec une si grande lenteur, que le coucher du soleil devant notre arrivée, les ténèbres ne tardèrent pas à descendre, enveloppant la cité romaine et toute la campagne environnante. Adieu donc pour ce soir les dômes éclatants et l'entrée féérique que je m'étais si bien promise!

Nous n'atteignîmes enfin Rome qu'à onze heures du soir et, si je ne craignais de faire un rapprochement irrespectueux de ma part je dirais, avec un semblant de vérité, que nous avions un peu le sujet de nous rappeler la triste nuit où le Sauveur entra dans Jérusalem trahi par Judas. Nous en fîmes cependant quittes pour ce retard, et nous pûmes à minuit et demi goûter le repos à l'hôtel de la Minerva.

Le lendemain à l'aspect de la cité, nous oubliâmes ces petits déboires: Nous parcourûmes la ville éternelle dans diverses directions, en allant au Capitole, puis du Capitole au Forum, du Forum au Colysée, etc. Nous avons gravi les monticules, visité les couples et les tours les plus élevées. Des hauteurs qu'elles commandent, nous avons contemplé ce panorama de Rome si vaste par son étendue, si mélancolique par l'aspect des ruines qu'il renferme, si pittoresquement accidenté par ses collines, et même si splendide par ses grandes églises, ses tours, etc. Mais, de toutes nos jouissances, les plus belles et les plus impressionnantes sont celles que nous pûmes dans la religion, dans ses temples et dans les cérémonies de son culte. Nous ne pouvions donc arriver ici dans une saison plus favorable sous ce rapport: notre séjour à Rome entre les deux solennités de Noël et de Pâques, embrassant l'intervalle le plus riche, pour ainsi dire, en fêtes splendides parmi toutes celles de l'année.

Agrez, etc. Jos. LaRocque, Prév.

Le Lieutenant-Général, sir John Harvey Gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, est mort à Halifax le 22 mars. Cet homme doué de talents éminents, avait gouverné successivement l'île du Prince-Edouard, celle de Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. L'Assemblée du Nouveau-Brunswick s'est ajournée le jour même du décès de sir Harvey en témoignage de respect pour sa mémoire.

Les Clear-grits Desavoués.

Deux faits viennent de se produire presque simultanément qui tiennent désormais tout prêt à la main les méfiances éveillées contre le ministère par les fulminations de la presse clear-grit: le North American se récusé de lui-même (et pour bonne cause) comme organe de l'Administration, et, dans le même temps, il est désavoué par elle. Cette phrase de la situation politique rassurera sans doute ceux à qui les déclamations furibondes de cet organe putatif de M. Rolph inspiraient des craintes sur les intentions de ce ministre et sur celles de son collègue M. Cameron. La manière dont le Toronto Mirror révèle la véritable position du ministère vis-à-vis de la faction des niveleurs haut-canadiens, est tout-à-fait explicite, et nous sommes heureux de ce que nos révisions en faveur des droits religieux et politiques du Bas-Canada, relativement à la politique ministérielle, ne nous aient point trompés. Notre tâche est simplement de traduire ici du Mirror ce qu'il dit en définitive du "ministère et des clear-grits":—

"Nous éprouvons une bien grande satisfaction d'avoir à dire que c'est par notre entremise que l'attention du ministère s'est portée sur les doctrines de nivellement du North American et des autres organes clear-grits, et que ces doctrines sont répudiées, non-seulement par le ministère collectivement, mais même de ceux des ministres que l'on a supposés représenter l'élément clear-grit dans le cabinet. Nous avons la confiance que le résultat de ce désaveu honnête et formel de toute sympathie pour, ou de toute participation aux projets extrêmes et anti-religieux de quelques-uns de nos confrères que l'on a cru être les organes au moins d'une fraction du cabinet, donnera de la force et de la dignité à l'Administration, et lui acquerra la ferme appui de tous les hommes raisonnables et justes sans exception de nuances ou de partis. Pour ce qui est des catholiques de cette section de la province, ils peuvent demeurer dans l'assurance que rien ne saurait être plus éloigné de l'intention du gouvernement que d'acquiescer à la bigoterie qu'enseigne des clear-grits, en s'ingérant de l'éducation de leurs enfants ou de leurs corporations religieuses.

"Les droits de la propriété aussi bien que les droits de la famille seront tenus pour sacrés; il sera fait justice dans une proportion égale pour tous; la tourbe désappointée des factieux élèvera seule la voix, et le public est tellement habitué à cela, qu'il n'y prêtera que fort peu d'attention. Nous avons toujours refusé de croire que le présent Ministère, ou n'importe lequel de ses membres, pût trahir dans les vues des clear-grits en ce qui lui rapport à ces questions politico-religieuses qui agitent le pays, et nous sommes heureux aujourd'hui de voir notre confiance parfaitement justifiée. "Dans nos précédents articles, en faisant allusion au North American, nous l'avons appelé "l'organe officiel." Ceci demande quelque explication, voyant que quelques-uns de nos amis ont été par là induits en erreur en prenant au sérieux et à la lettre cette appellation. Maintenant, nous déclarons expressément que nous n'avons jamais employé ce mot pour exprimer l'idée que nous voyions dans le North American ou que nous le considérions l'organe du Ministère "par autorité." Cette locution nous avait été suggérée par les mots "publiés par autorité", que nous apercevions dans ce journal, en tête des annonces du Sheriff, et nous l'employions comme un pur sarcasme contre les prétentions vides de sens de notre confrère dans cette position nouvelle. Jamais, ni le Globe ni aucun des journaux qui sont ou qui ont été dans le cas de recevoir les annonces du Sheriff, n'ont fait usage de ces termes, et rien que la plus méprisante vanité n'a pu porter le North American à étaler aussi publiquement son "autorité."

Ici le Mirror avoue cependant que l'assurance du North American a pu lui faire croire que ce journal avait reçu quelque permission indirecte d'en agir ainsi; puis il continue: "En cela, comme nous l'avons appris de source certaine, nous nous trompions nous-mêmes, car le North American n'a pas plus de droit au titre d'organe qu'aucun des autres journaux réformistes du pays; et la voie qu'il a récemment suivie, si productive de dissensions et d'injustices, a détruit complètement le peu de confiance qu'un petit nombre d'entre les membres du ministère ont pu entretenir dans son jugement et dans sa discrétion."

Voici maintenant en quels termes le North American prononce son abdication du titre d'organe "officiel" du ministère: "Nous avons un mot à dire de l'expression "Organe du Gouvernement." Elle nous est souvent appliquée par la presse Tory et factieuse d'une manière pouvant produire du malentendu même parmi nos amis. Si, par ce terme "organe," on veut dire, comme le veut dire l'insinuation que le gouvernement, ou aucun de ses membres, en son nom, ou même qu'il approuve les opinions que nous émettons, éditorialement dans les colonnes du North American, nous devons dire que ceux qui entendent ou répandent une telle idée, sont dans une grande erreur. Les opinions que nous exprimons sont les nôtres, à moins que le contraire n'apparaisse, et lorsqu'elles s'accordent avec celles du gouvernement, c'est parce que les membres de ce gouvernement et l'éditeur de cette feuille appartiennent au même parti politique. La coïncidence, lorsqu'elle a lieu, n'est attribuable qu'à cette circonstance seulement, lorsque le contraire arrive, comme souvent cela peut être, on peut l'expliquer par cette considération qu'il y a peu d'hommes pensant par eux-mêmes qui s'accordent sur les mesures et leurs détails, même en s'accordant sur les principes. Ainsi, quand le Globe appelle l'attention sur nos vues comme étant celles du Dr. Rolph, il ne fait simplement que vouloir établir une identité qui, si elle existe, est purement accidentelle."

Le North American est décidément tombé de haut! Il est maintenant facile au lecteur de reconnaître combien les déclamations haineuses de ce journal étaient réellement étrangères à la politique arrêtée ou même aux intentions du ministère et de chacun des ministres individuellement. Nous remercions pour notre part le Mirror de l'avis qu'il exprime, de même qu'il le fait envers le Globe et de

la Minerva, sur notre manière d'augurer de la politique du nouveau cabinet relativement aux droits civils et religieux de la population catholique de la province, et les amis de cette bonne cause verront avec plaisir le Mirror accorder à ces intentions équitables du ministère un concours exempt de défiances et une approbation sans partage.

A part cette manifestation de la politique ministérielle, nous aurions à dire que le North American en rabat considérablement aujourd'hui sur la question des réserves et sur celle des rectories. Ce sont bien là les "signes des temps" à l'état de faits, et non de simples indices. Nous y reviendrons.

Le conseil de ville de Québec a résolu d'adresser au nom des citoyens de Québec, une pétition à Sa Majesté la Reine en faveur des patriotes irlandais déportés en Australie par suite de leur participation aux troubles de 1848. Le Gouverneur-Général a reçu très gracieusement cette pétition, qui a été transmise par la maille de vendredi.

CORRESPONDANCES.

Société de Tempérance Totale de la Paroisse St. Ambroise de Kildare.

M. le Rédacteur,

A une assemblée des associés de la Société de Tempérance Totale de la Paroisse de St. Ambroise de Kildare, tenue à la sacristie de la dite Paroisse, dimanche, le 8 de Février 1852, afin de procéder à la nomination d'officiers dont le devoir sera de veiller au maintien de la dite société et d'en promouvoir les intérêts conformément à un projet de règlement pour une organisation plus régulière de la Société de Tempérance, proposé par Mgr. Ignace Bourget, évêque de Montréal, les messieurs ci-après nommés ont été élus à l'unanimité.

L. H. Ls. Jacques Duhaut, écr. M. D. V. ce. [Président. Jules Bourgeois, écr. N. P. Narcisse Corneillier, écr. Secrétaire. Trésorier.

CONSEILLERS.

- Michel Laporte pour le 2d rang. Narcisse Anger, 3me do. Pierre Charette et François Dudaime, 4me do. Jacques Turgeon, 5me do. Joseph Ducharme et Jérôme Paré, 6me do. Charles Préville, 7me do. Charles Désilets et Hugh Daly, écr. 8me do. Louis Archambault, 9me do. Alexis Marion, 10me do. Narcisse Goulet, 11me do. Joseph Etu, 12me do.

Après quoi l'assemblée se dispersa. (Signé) L. H. J. JACQUES DUHAUT, Vice-Président. J. BOURGEOIS, Secrétaire. (Vraie copie) J. BOURGEOIS, Secrétaire.

A une assemblée des officiers de la Société de Tempérance de St. Ambroise de Kildare, tenue à la sacristie, dimanche, le 14 Mars 1852. L. H. J. Jacques Duhaut, Vice-Président. Jules Bourgeois, Secrétaire.

Il fut proposé par M. N. Corneillier, écr., secondé par M. L. Archambault: 1°. Qu'il est nécessaire de prendre des moyens efficaces pour préserver cette paroisse des funestes effets de l'intempérance qui, malheureusement pour notre beau Canada, a été la cause de la ruine de tant de familles canadiennes, qui, sans cela, jouiraient aujourd'hui d'une honnête aisance et de l'estime de leurs concitoyens.

Proposé par Hugh Daly, écr., secondé par M. J. Turgeon:

2°. Qu'une requête soit présentée le plus tôt possible, de la part de cette assemblée, à notre Conseil Municipal N°. 2 du comté de Berthier, le priant instamment de ne pas accorder de licences d'auberges pour y détailler des boissons fortes, à aucune personne de cette paroisse; regardant ces auberges comme autant de gouffres où allaient autrefois s'engloutir en même temps notre fortune, notre honneur et notre réputation, et puis, bien souvent, notre santé et notre vie.

Proposé par M. Chs. Désilets, secondé par M. Chs. Préville:

3°. Que, tout au plus, une licence pour tenir maison de tempérance pour la réception de l'entretien des voyageurs serait très suffisante dans cette paroisse, et pourvoierait assez à tous les besoins nécessaires en ces circonstances; pourvu toujours que la personne qui voudrait obtenir une licence de Tempérance, jouit de l'estime de ses concitoyens par la fermeté de son caractère, sa probité et son honnêteté.

Proposé par M. Jérôme Paré, secondé par M. F. Dudemaine:

4°. Que chaque conseiller formant cette assemblée sera tenu de prendre les noms de tous les associés de Tempérance dans son arrondissement, et d'en délivrer la liste au secrétaire, qui insérera tous ces noms dans le livre des délibérations de cette assemblée; ces noms seront aussi comme un monument de notre zèle en général, de notre fermeté et de notre dévouement à la noble et sainte cause de la Tempérance, et seront aussi le plus bel héritage de nos enfants qui n'auront pas à rougir de leurs pères dont ils auront reçu un si noble exemple.

Proposé par M. P. Charette, secondé par M. A. Marion:

5°. Qu'il sera aussi du devoir de chaque conseiller de veiller sur son arrondissement,

à ce qu'aucun membre de la société de Tempérance n'enfreigne sa promesse de ne point user de liqueurs fortes, si ce n'est comme remède et par la prescription du médecin.

Proposé par le dit M. N. Corneillier, secondé par le dit M. L. Archambault:

6°. Que le nom tout associé qui aura manqué à sa promesse, et qui, après des avertissements charitatifs, retombera dans sa mauvaise habitude, soit rayé du livre de tempérance, si l'assemblée en conseil le juge à propos: cependant, le dit associé dont le nom aura été ainsi rayé, pourra, après des preuves suffisantes de sa bonne conduite et après un certain temps d'épreuve, être réintégré, et son nom reparaitre encore comme auparavant dans le livre parmi les personnes de bonne volonté.

Proposé par M. N. Goulet, secondé par le dit M. H. Daly:

7°. Que toute question en contestation devant cette assemblée sera à l'avenir décidée par la majorité des voix, et la minorité sera obligée de seconder de tout son pouvoir et capacité et d'adopter comme siennes toutes questions ainsi remportées par la majorité.

Proposé par le dit M. Laporte, secondé par le dit M. Chs. Préville:

8°. Que le projet de règlement pour une organisation plus régulière de la société de Tempérance, par Mgr. Ignace Bourget, évêque de Montréal, qui est le Président-né de cette société pour le district de Montréal, soit adopté par cette assemblée et annexé au livre de nos délibérations.

Agrez unanimement.

Proposé par le dit M. F. Dudemaine, secondé par le dit M. L. Archambault:

9°. Qu'une copie de ces résolutions et des procès-verbaux de l'assemblée préliminaire pour la nomination des officiers de la Tempérance dans cette paroisse, soit envoyée par monsieur le secrétaire, au journal intitulé: Melanges Religieux avec prière aux autres journaux canadiens français de reproduire ces articles, qui ne manqueront pas de produire une salutaire influence non seulement parmi nos compatriotes, amis de notre nationalité et de l'œuvre si éminemment patriotique de la Tempérance, mais encore chez nos ennemis, qui finiront par respecter les efforts héroïques du peuple canadien pour la conservation de sa religion, de sa langue et de ses loix.

Ce fait, l'assemblée s'ajourna. (Signé)

L. H. J. JACQUES DUHAUT, Vice-Président. J. BOURGEOIS, Secrétaire. (Vraie copie) J. BOURGEOIS, Secrétaire.

M. le Rédacteur,

J'apprends avec plaisir que le Conseil Municipal du comté de Montréal vient de décider à une grande majorité de n'accorder aucune licence pour tenir auberge en aucune paroisse du comté. Le Conseil, en prenant cette décision, vient de faire un acte de grande indépendance et d'une importance immense pour le comté. Cet acte va devenir le sujet de beaucoup de discussions. Les intéressés et ceux qui les soutiennent, le verront d'un bien mauvais oeil; les conseillers seront taxés d'libéralité et d'égoïsme. Par les autres, c'est à-dire, les vrais amis du pays, cet acte sera reçu avec une entière approbation. Pour moi, je le regarde comme le plus salutaire pour le comté que le Conseil ait fait depuis son établissement, et lui en offre ma cordiale reconnaissance. Plaise à Dieu que pour le plus grand bien de toute la province, cet exemple soit imité et suivi par tous les conseils municipaux et les autres autorités ayant droit d'accorder des licences d'auberge. Car tant qu'il y aura des auberges dans la province, il y aura des ivrognes, c'est à-dire, des malheureux qui, n'ayant de Phumantité que l'apparence, sont les vrais fléaux de la société. L'unique, le seul moyen de faire cesser l'ivrognerie, c'est d'ôter à l'ivrogne le moyen et l'occasion de boire, c'est à-dire, de faire disparaître les auberges, ces repaires de l'ivrognerie. C'est pourquoi je le répète: Plut à Dieu que l'acte du Conseil de St. Laurent fût suivi dans toute la province.

Mais, me direz-vous, une semblable résolution est bonne pour nos campagnes, mais elle ne conviendrait pas à nos villes, car dans nos villes il faut des auberges, il faut des boissons fortes. Oui!!! pour envier les gens et les priver de leur raison, afin de mieux s'entretenir comme il arrive malheureusement trop souvent. Un mot de raisonnement pourra peut-être vous convaincre du contraire. Vous conviendrez avec moi que les occasions sont beaucoup plus nombreuses dans les villes que dans les campagnes. Vous conviendrez aussi sans doute, que les boissons enivrantes sont les choses les plus propres à nourrir les vices et à exciter les passions. Or, si dans les villes les occasions sont plus entraînantes et si les boissons y poussent, il s'en suit que l'usage des boissons enivrantes doit être moins permis dans les villes que dans les campagnes. Donc les auberges doivent être moins tolérées dans les villes que dans les campagnes. Vous me direz peut-être: vous voudriez donc qu'il n'y eût pas de boissons enivrantes dans le pays. Tout juste. Je voudrais qu'on chassât du pays ce qui justifie aujourd'hui sa ruine et son malheur.

Mais bon, me direz-vous, le gouvernement est trop intéressé à laisser introduire et vendre des boissons enivrantes dans le pays pour jamais faire un tel sacrifice. Je vous répondrai: Malheur qui! mille fois malheur à un gouvernement qui pour quelque intérêt pécuniaire sacrifierait le bonheur et la prospérité du pays qu'il dirige. Et comment le gouvernement qui a dépensé des sommes considérables à fumer et entretenir des quarantaines pour empêcher le choléra d'entrer dans le pays, pourrait-il hésiter à faire quelques sacrifices, pour y extirper un fléau infiniment plus destructeur que le peste et le choléra? C'est ce que ne pourra jamais croire UN AMI DE SON PAYS.

Sto. Geneviève, 11 mars 1852.

Mariés:

A Berthier, district de Montréal, par le Rév. Messie J. F. Gagnon, Archiprêtre et Curé du lieu, le 3 ul. 1852 de Grandpé, écr., fils de feu Antoine de Grandpé, écr., capt. de milice du lieu et petit fils de Phou. A. de Grandpé capt. de milice et co-seigneur de Plsle du Pads, à Dlle L. Guilbeault, fille de S. Amable Guilbeault, et petite fille de feu J. Guilbeault, écr., capt. de milice du même lieu.

Décès:

En cette ville, le 21 du courant, à l'âge peu avancé de 17 ans et 8 mois, M. Cléophas Beaubien, après une douloureuse maladie de quinze jours, soufferte avec une patience admirable et une résignation angélique. Jeune, plein de vie et de force, dans l'éclat de la jeunesse, bon, dévoué, possédant abondamment les qualités du cœur et de l'esprit, il promettait de fournir une longue et noble carrière, lorsque son trépas prématuré est venu briser toutes les légitimes espérances que sa famille reposait en lui. Sa perte vient de jeter dans le deuil un nombreux cercle de parents et d'amis, qui se souviendront longtemps des talents et des qualités de celui que la mort leura ravi dans la fleur de l'âge et lorsqu'il n'avait encore fait qu'ébaucher les joies et les peines de la vie. Ses funérailles ont eu lieu mardi au Saui-au-lécollet, un milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis qui avaient voulu donner ce dernier témoignage d'estime, de respect et d'amitié à la mémoire de celui dont le souvenir vivra toujours dans leurs cœurs.

AUX AMATEURS D'Estampes et Gravures.

Le soussigné vient de recevoir par la voie de New-York, une collection nouvelle et fort agréable de Gravures et Estampes coloriées comprenant, outre un grand nombre d'autres sujets divers: La Mort du Pêcheur (grand et petit); Les Amazois; Batailles de l'Empire.

POUR EXERCICES DE DESSIN:

Petites Etudes de Julien; Etudes sur les Chevaux. — ADRESSE: — Un grand assortiment d'images encadrées, à relief et Le tout à des prix très modérés. J. M. LAMOTHE. 12 mars 1852.

A VENDRE

ARENTE ANNUELLE FONCIÈRE, au Village de Providence, dans la Paroisse de St-Hyacinthe au Sud de la Rivière Yamaska, dans l'endroit le plus agréable du Nouveau Village de Providence, un grand nombre d'EMPLACEMENTS de 50 pieds de front sur 90 pieds de profondeur, bordés de rues de 45 pieds de largeur. La vente aura lieu à St-Hyacinthe le 28 Avril prochain à 10 heures A. M. Le numéro de chaque emplacement sera assigné à chacun des intéressés par le billet qu'il tirera.

PAR BALLOTAGE.

Le montant de la rente annuelle sera seulement de Trois Piastres par emplacement, payables au commencement de chaque année de propriété. Pour plus amples renseignements s'adresser au propriétaire. Z. CREVIER, Prop. St-Hyacinthe, 2 Mars 1852.

A VENDRE:

Cette Imprimerie, le CANTIQUE DE ST-JOSEPH, et une Paraphrase d'un hymne à son honneur. Prix: deux chelins le cent, huit sols la douzaine. Ces cantiques sont très convenables pour donner en récompense aux enfants des écoles et des cathéchismes.

LIVRES NOUVEAUX.

LE CIEL OUVERT par la Confession sincère et la Communion fréquente; ouvrage où l'on trouve des histoires propres à éloigner du sacrilège et à ramener la foi sur la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, par M. l'abbé Furey, 1 vol. 12. GERALDINE, ou histoire d'une Conscience, traduit de l'anglais, etc. 1 vol. 12. LES FLAMMES DE L'AMOUR-DE-JESUS, ou preuves de l'ardent amour que J. C. nous a témoigné dans l'œuvre de notre rédemption, par M. l'abbé D. Pinart, à vol. 12.

L'ART D'APPRENDRE EN RIANT DES CHOSES PORT SÉRIEUSES, par Polichienne, sçavante de Platon pour cause d'incompatibilité, 1 vol. 12. LE CHRISTIANISME présenté aux hommes du monde par Fénelon, ouvrage recueilli et mis en ordre par M. l'abbé Dupaillon, 6 vols. reliés en 3 gros 18.

RAISON DU CATHOLICISME, collection de pamphlets de controverse, reliés en 2 gros vols. 18. ISAAC ET ISMAEL, dialogues sur le protestantisme, etc. 1 vol. 8.

LE FIDÈLE AU PIED DE LA-CROIX, ou méditations en forme de prières sur les principaux sujets de piété; par le Prince de Hohenlohe, 1 vol. 18.

En vente chez E. R. FABRE et Cie. 3, Rue St-Vincent. mars 1852.

EAU DE PLANTAGÈNE.

Depuis le mois d'août 1848, j'ai recommandé l'usage des EAUX DE PLANTAGÈNE dans une grande variété de maladies chroniques, et avec bon succès. Leur efficacité était remarquable surtout dans les cas de dyspepsie, rhumatisme et scrofule. Les individus débiles et nerveux et ceux chez qui il y avait action augmentée des intestins et des reins ne prononcent qu'avec étonnement à la fois, mais à un intervalle d'une ou deux heures. Lorsqu'il y avait plus de vigueur et qu'il existait une condition tardive des sécrétions, il fallait user les eaux en plus grande quantité; et chez des personnes phlogistiques, ou une disposition aux congestions prédominait, avec une tendance à la fièvre et l'irritation, on en buvait jusqu'à plusieurs pintes par jour.

Ce serait vraiment une heureuse circonstance si les eaux minérales généralement, pouvaient être substituées pour le grand nombre de vices et pernicieuses maladies, connus sous le style de "Remèdes à l'antiquité", avec lesquels une certaine classe de la civilisation ne cesse de se gorger, à leur grand détriment, et l'avantage seulement des manufacturiers.

WOLFRÉD NELSON, N. D. Président du Collège de Médecine du Bas-Canada. A vendre au Dépôt, Place d'Armes.